



Litige facturation sous compteur edf

Par **Limoges**, le **02/12/2014** à **11:58**

Bonjour, je loue une maison depuis février 2010. Rattachée a cette maison il y a une piscine à laquelle nous n'avons pas accès , mon propriétaire a fait installer un sous compteur électricité et eau pour l'entretien de la piscine. Depuis notre arrivée nous lui fournissons l'électricité et l'eau, et jusqu'au mois dernier il n'a jamais demandé à payer,lorsque nous avons enfin trouvé le courage de lui demander de régler sa facture. Depuis il nous harcèle de mails, il refuse de participer aux frais d'abonnement au prorata de sa consommation. Après renseignements auprès edf nous avons constaté que notre abonnement prend en compte la piscine, sans elle nous pourrions souscrire à un abonnement de consommation inférieur, nous avons alors suggère au propriétaire de prendre en charge l'écart d'abonnement. En effet 9 kW nous suffiraient, or la piscine nous force à un abonnement de 12kw. Il refuse toujours... Il prétexte qu'avec ou sans la piscine nous aurions été dans l'obligation de payer un abonnement quel qu'il soit. Quels sont nos recours? Sachant qu'en plus de 4 ans il n'a jamais ni paye ni propose de payer sa consommation, merci pour votre aide